



Retraites : **Le point un an après la réforme**

Sommaire

Edito

Page 3

Actu

Pages 4 et 5

Dossier

Pages 6 à 9

L'actu des métiers

Pages 10 et 11

Activités sociales

Page 12 et 13

Jeux et Solutions

Page 14

► Edito

Actu

Dossier

Métiers

Droit

Infos

Trimestriel du Syndicat des cheminots Cgt de Toulouse en direction des syndiqués
Entièrement financé par les cotisations des syndiqués
Commission paritaire :
ISSN1154-5119
Imprimé au Syndicat Cgt des cheminots de Toulouse
12, rue St Laurent
31500 Toulouse
Directeur de publication
Gaudefroy Didier

Par Eric Ferreres

Alors que l'année 2008 s'achève, il nous faut dès à présent, et au-delà des bilans, nous engager résolument à construire un début 2009 offensif, revendicatif et gagnant pour les cheminots.

Sur fond de faillite du système capitaliste et après une année de mauvais coups pour l'ensemble des salariés, des privés d'emploi et des retraités assénés par le gouvernement et le patronat, les ripostes et les mobilisations s'amplifient.

Dans l'automobile, l'Education Nationale, les laboratoires pharmaceutiques, la Poste, le commerce, les entreprises sous traitantes, ... les salariés s'organisent et résistent aux attaques libérales.

Alors que les licenciements se multiplient, que les fermetures d'usines s'accroissent, que l'on assiste à des vagues de chômage technique « boursier », Sarkozy sauve ses amis à coup de milliards et il faudrait croire qu'il n'y a pas un euro pour les

salaires, l'emploi, la protection sociale et les services publics.

Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et à des manifestations.

Les cheminots devront s'inscrire massivement dans cette action et faire entendre leurs revendications contre la stratégie de privatisation de PEPY, pour l'emploi, de meilleures conditions de travail et des augmentations de salaires.

2009, sera avant tout ce que nous en ferons !



Edito

Prud'hommes

3 Décembre : un score à retenir

La Cgt conforte sa première place d'Organisation Syndicale aux dernières élections prud'homales.

Avec 34 % des voix, elle réaffirme la confiance que les salariés lui accordent.

Ce n'est pas une surprise et ce scrutin, très observé par le Gouvernement et le patronat, confirme les très bons résultats électoraux obtenus lors des élections dans les collectivités territoriales, les caisses de retraite des cheminots, les personnels de la santé, ainsi que ceux de la fonction publique territoriale.

Dans tous les secteurs, public ou privé, la Cgt est présente, reconnue et appréciée des salariés.

La Cgt est la seule confédération à progresser, tant au niveau

national que local, dans toutes les sections.

Sur le Conseil de Toulouse la Cgt est passée de 26 à 32 sièges avec une progression de plus de 3,5%. La première organisation derrière elle obtient 15 sièges.

Les cheminots toulousains ont voté massivement et nous ont réaffirmé leur confiance.

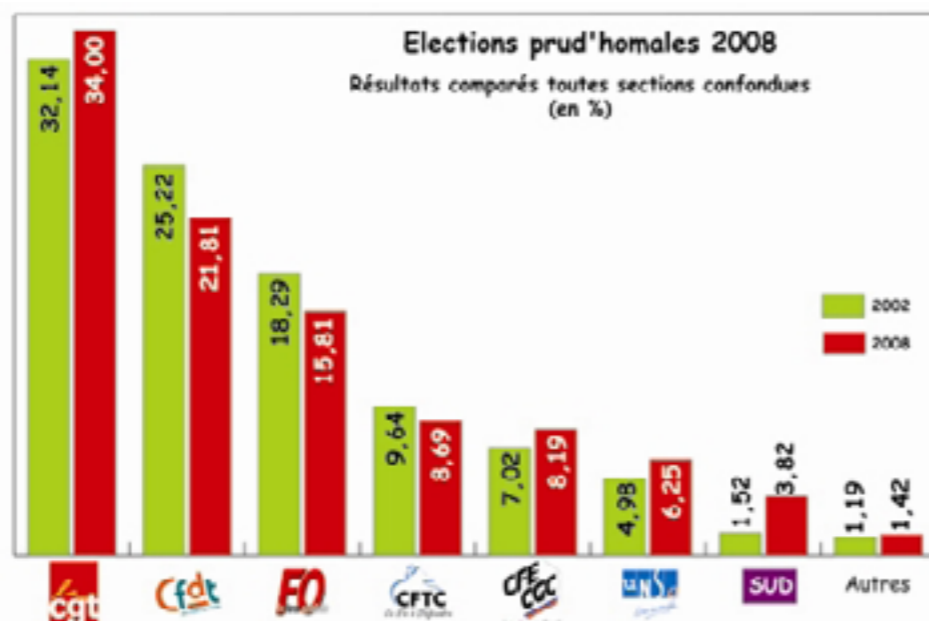
Deux camarades de notre syndicat ont été élus dans la section Commerce.

Une Cgt forte va permettre de contribuer à l'élaboration d'initiatives de luttes interprofessionnelles unitaires.

Tous les militants ont contribué à faire grandir l'audience de notre organisation.

C'est un véritable espoir pour construire une puissante riposte du monde du travail, conquérir de nouveaux droits, faire avancer nos revendications !!

Nous avons gagné en écoute, il nous reste à faire vivre et amplifier la confiance que l'on nous a témoignée.



Edito

▶ Actu

Dossier

Métiers

Droit

Infos

Le 29 Janvier

Action de grève nationale

L'ensemble des syndicats français, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa, ont élaboré une plateforme revendicative commune pour la journée de grèves et de manifestations qu'ils organisent le 29 janvier.



Actu

Retraites

Un an après la réforme

Il y a un an, les cheminots étaient dans l'action pour s'opposer à la réforme des régimes spéciaux de retraite. Du discours du Président de la République qui donnait 15 jours à la concertation à la parution des décrets, beaucoup de choses ont évolués pour les cheminots. Explications...

En annonçant sur Canal + par le biais de François-Fillon que la réforme des régimes spéciaux était prête, le Gouvernement sonnait le début des hostilités entre les cheminots, les électriciens gaziers et les agents de la Ratp. Car au delà de la multitude des régimes spéciaux existants, c'était bien ces 3 professions qui étaient visées. L'objectif du gouvernement : prendre leur revanche sur 1995 et casser les bastions syndicaux que sont ces entreprises.

Et pour cela, ils ont soigné la préparation du terrain. de l'attentat politique du Figaro dénonçant les cheminots retraités partis à Taiwan tirer des TGV aux refrains sans cesse martelés de l'har-

monisation nécessaire des régimes au titre de l'égalité. Le

Gouvernement à «squatté» les médias pour modeler les consciences des salariés du privé et ainsi jouer l'opposition entre les salariés.

Une réforme injustifiée

«L'action du 18 Octobre et la grève reconductible de Novembre ont permis des avancées non négligeables.»

A tous les instants la Cgt n'a eu de cesse de démontrer que cette réforme était injustifiée. Aucun critère économique sérieux ni aucun enjeu social ne justifiait une telle réforme. Sur le plan économique, les compensations au titre du déficit démographique (c'est à dire les suppressions de postes) seront supportées par le régime général. C'est à dire par les salariés

du privé. Et sur le plan social, la Direction de la Sncf justifiait elle même l'existence du régime spécial des cheminots dans une note interne de 2001 qui disait: «L'existence d'un régime spécial chez les cheminots trouve ses fondements dans la spécificité des tâches, les contraintes de continuité du service public, les responsabilités liées à la sécurité des circulations». Au moment de la réforme et encore aujourd'hui. Rien n'a changé dans ce qui justifiait l'existence de droits spécifiques à la Sncf.

Droits spécifiques : Quels sont ils ?

Bien évidemment l'âge de départ est celui qui vient tout de suite à l'esprit mais il n'est pas le seul droit spécifique du régime spécial des cheminots :

✓ Droits à la retraite à 50 et 55 ans



Les AG :

Chaque jour, de nombreux cheminots étaient présents aux AG pour donner leur avis et s'informer sur l'évolution des discussions.

- ✓ Calcul de la pension sur les 6 derniers mois
- ✓ Durée de cotisations de 37,5 ans
- ✓ Absence de décôte
- ✓ Revalorisation par péréquation sur les salaires.
- ✓ Paiement par trimestre d'avance.
- ✓ Majoration enfants
- ✓ Conditions d'attribution des reversions.

Ces droits spécifiques étaient dans le viseur de la Droite au pouvoir les considérant comme injustifiés, la droite s'est bien gardée de dire que les cheminots se les payent eux même par une surcotisation de 12%.

Ce que prévoyait Sarkozy...

L'annonce faite le 18 Septembre 2007 prévoyait purement et simplement l'alignement du régime des cheminots sur celui de la fonction publique. Il laissait ensuite 15 jours à la concertation pour définir le calendrier de cet alignement et pour travailler sur quelques détails. A la fin des 15 jours, les décrets devaient être publiés. Les conditions de retraite des cheminots devaient donc devenir les suivantes :

- ✓ Départ à 60 ans
- ✓ 40 ans de cotisations pour une retraite entière
- ✓ Instauration d'une décôte
- ✓ Calcul sur les 25 dernières années.
- ✓ Revalorisation des pensions sur les prix.

La mise en place de telles mesures aurait été synonyme pour les cheminots d'une baisse de la retraite de près de 20% pour un départ au même âge. Les différentes luttes engagées par les cheminots ont permis de faire reculer le Gouvernement et les conséquences de la réforme sont aujourd'hui bien inférieures à ce que prévoyaient le Fillon et Sarkozy.

L'action du 18 Octobre et la grève reconductible de Novembre ont permis des avancées non négligeables qu'il faut mesurer en fonction des rapports de force de la période et surtout de la pression politique mise en oeuvre par l'UMP. Avec le recul, les cheminots ont conservé un régime spécial.

Edito
Actu

Dossier

Métiers
Droit
Infos

Dossier

L'unité syndicale difficile à trouver.

Avant de faire le détail des avancées obtenues dans le cadre des négociations, un petit retour sur le calendrier des luttes et sur les positionnements de nos partenaires sociaux s'impose. En effet, cela a été déterminant dans l'affaiblissement du rapport de force constaté au fil des jours.

Le 18 Octobre, toutes les fédérations de cheminots appelaient à une journée de Grève (carrée pour toutes sauf Fgaac, Sud et FO). Au soir de cette forte mobilisation, la Fgaac quitte le terrain de la lutte pour négocier seule un début de réforme uniquement pour les ADC profitant des rapports de force créés par tous les cheminots.

La grève du mois de Novembre, quant à elle, a été marquée par une unité difficile à conserver entre les OS. Cgt, Fo et Sud Rail étant les seules organisations à

avoir des positions claires dans les AG. Unsa, Cfdt et Cftc ne donnant nationalement aucun positionnement sur la poursuite ou non du mouvement.

La mobilisation a d'une part contraint le Gouvernement à détendre le calendrier des négociations et surtout a permis de faire reculer l'âge pivot à partir duquel les cheminots n'ont plus de décôte.

Les mesures gagnées par la lutte...

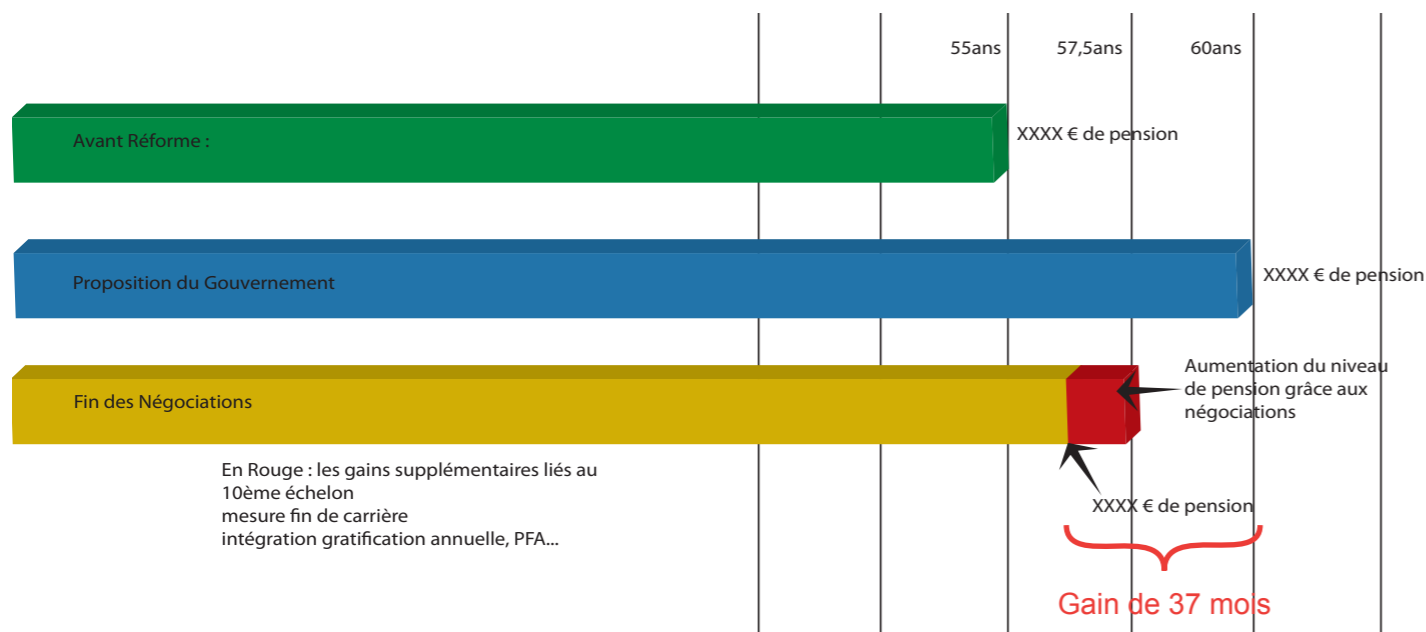
6 mois après la fin des négociations, de nombreuses mesures ont été arrachées à la Direction permettant de réduire les effets de la réforme. Les cheminots conservent un régime spécial. Voici quelques unes des mesures importantes :

- ✓ Instauration d'un âge pivot annulant la décôte à 57,5 et 52,5 ans
- ✓ Possibilité conservée de partir à 50 et 55 ans

- ✓ Création d'un 10ème échelon
- ✓ Augmentation de la prime de travail
- ✓ Indemnité de résidence, PFA et gratification annuelle d'exploitation sont incluses dans le calcul de la retraite
- ✓ Amélioration des déroulements de carrière des cheminots.
- ✓ Augmentation de la prime de travail
- ✓ Ouverture de mesures pénibilités
- ✓ ...

Ces mesures sont loin d'être exhaustives. Chaque cas étant différent en fonction du parcours professionnel de chaque agent, il est difficile de donner des exemples concrets des évolutions qu'ont permis ces négociations.

Mais une tendance globale se définit tout de même. Grâce à l'action, le gouvernement n'a pas pu mettre en place la réforme telle qu'il la souhaitait.



Les Gains en image :

En augmentant l'assiette du calcul de la retraite et en augmentant les salaires, la Cgt a permis de réduire l'impact de la réforme. Le gain est de 37 mois.

En conclusion, l'action du mois de Novembre et les interventions de la Cgt dans les tables rondes, de négociations ont considérablement réduit l'impact de la réforme. Au lieu de toucher sa pension complète à 60 ans, soit 5 ans de plus, seuls 17 mois (en moyenne) supplémentaires seront nécessaires pour avoir le même niveau de pension.

Cessation progressive d'activité

ZOOM

Concerne tous les agents, y compris les contractuels

A partir de 52 ans pour les agents sédentaires ayant 25 ans d'ancienneté

A partir de 49 ans pour les ADC ayant 20 ans d'ancienneté.

Plusieurs formules existent :

Une formule sur 3 ans (sauf ADC)

2 ans travaillés et cotisés à 80% et rémunéré à 86%

1 an travaillé et cotisé à 60% et rémunéré à 70%

Une formule fixe sur 3 ans

1 an travaillé et cotisé à 50% et rémunéré à 60%

Possibilité de travailler à temps complet les 6 premiers mois.

A cela s'ajoute des mesures liées à la pénibilité avec une formule dégressive sur 3 ans et trois formules fixes sur 3 ans avec 50% travaillé et rémunéré à 75%.

Pour plus d'informations, rapprochez vous d'un militant de la Cgt.

L'actu des métiers...

ADC

Changement de service sous tension...

Gestion par ligne, spécialisation des ADC et dégradation des conditions de travail étaient au programme de la direction pour le changement de service de Décembre. Par son action la Cgt l'a fait reculer.

Depuis le mois de Juin dernier et la présentation du projet performance Ter, ce dossier cristallisait la grogne des agents de conduite. Ajouté à une forte dégradation des conditions de travail subie depuis plusieurs changements de service, la grogne des agents de conduite était importante.

La Démarche Cgt

Pour la Cgt, le projet performance Ter et les conditions de travail ne pouvaient pas se dissocier de la stratégie globale de recherche de productivité. Lors des réunions des syndiqués, la position des syndiqués Cgt était claire : il fallait une amélioration des conditions de travail et le

maintien des connaissances de ligne des ADC. Après plusieurs mois de négociations, le projet qui prévoyait de cantonner les agents à une seule ligne, a été vidé d'une grande partie de son contenu sauf pour les roulements Diesel. Pour la Cgt, ce premier pas était clairement insuffisant d'autant plus que la dimension conditions de travail a été totalement oubliée. La Cgt a donc convoqué une intersyndicale pour déposer une DCI puis un préavis de grève.

Une action qui s'annonçait de haut niveau

A quelques jours de la grève, le nombre de déclaration d'intention (obligatoire depuis le service minimum) frôlait

les 200. Un chiffre rarement atteint depuis la mise en place de ce dispositif. Cette mobilisation, qui s'annonçait de haut niveau, a certainement influé sur la position de la Direction, qui lors du dernier jour de conciliation a accepté bon nombre de revendications des ADC à propos de performance Ter.

En 2009, d'autres sujets tels que la séparation par activité appellerons des mobilisations massives. La Cgt sera là pour les construire et vous informer.

D'ores et déjà, la question des conditions de travail dans les différents roulements, la question de l'utilisation des derniers TB1 est au programme. Nous devons collectivement construire des luttes victorieuses sur ces sujets.

Effia, Une lutte symbole contre les patrons voyous.

Suite à la reprise du marché des transferts de personnes à mobilité réduite par la société EFFIA, les salariés se voient soumis à un chantage honteux. Explications :

Alors que notre cher président prêche la bonne parole du « travailler plus pour gagner plus », la réalité dans le monde du travail est toute autre.

Depuis le 1er janvier 2009 on interdit tout simplement l'accès au travail à 12 salariés sur le site de Toulouse Matabiau.

Dans le cadre d'une passation de marché entre SAMSIC et EFFIA (filiale du groupe SNCF), le nouvel employeur, peu scrupuleux, use d'un drôle de chantage.

Alors que le Code du Travail prévoit, dans le cadre d'un transfert de salarié, la continuité du contrat de travail

(article L 1224.1), la société

EFFIA impose la signature d'un nouveau contrat de travail sous une convention collective bien moins avantageuse intégrant une clause de mobilité et une baisse de rémunération.

Après constat par huissier de la présence des salariés sur le site et de leur volonté de travailler, la CGT, CFTC et SUD Rail ont entrepris une démarche en référé au Tribunal des Prud'hommes de Toulouse afin de faire cesser rapidement le trouble manifeste.

Forts de leurs droits, la CGT avec les salariés occupent le local EFFIA et attendent le résultat des procédures judiciaires pour que le droit au travail soit respecté.

En ce début 2009, une chose est sûre, les patrons voyous sont toujours là et ont pris de nouvelles résolutions pour accroître leurs profits.

«Aux cotés de la Cgt, les salariés ont entamé une démarche juridique pour faire valoir leurs droits»

L'actu sur la toile

www.cgt.fr

Le Site de la Cgt, l'actualité Infos

www.cheminotscgt.fr

L'actu de la fédération Cgt des cheminots

<http://cheminots.cgt.tlse.free.fr>

Le Site du Syndicat Cgt des cheminots de Toulouse

Edito

Actu

Dossier

► Métiers

Droit

Infos

Sec-tech

Activités sociales...

Chèque Vacances... Le point de vue de la Cgt

Souvent revendiqué par d'autres Organisations Syndicales sans en maîtriser l'enjeu réel, le chèque vacances est une avancée sociale pour les salariés.

Du fait d'un patrimoine social important à la Sncf, et à la priorité donnée aux enfants, la Cgt a fait un choix responsable.

Né par ordonnance en 1982, l'Agence Nationale Chèque Vacances est le résultat de 11 ans de lutte, (1971-1982) menée par la Cgt en grande partie.

Rôle du Chèque Vacances: permettre le départ en vacances vers le Tourisme Social des salariés les plus défavorisés, ceux qui ne possèdent pas de Comité d'entreprise.

Fondement : à sa création, le Chèque Vacances reposait sur 3 grands principes:

Construction par le salarié d'un véritable projet vacances, individuel ou collectif;

Epargne salariale, constituée de 4 à 8 mois;

Abondement de l'employeur entre 20 et 80% du montant du chèque.

26 ans après, où en sommes nous?

Plus d'un français sur deux ne part pas en vacances et 2 enfants sur trois (- de 15 ans) ne quittent jamais leur lieu d'habitation pendant les congés scolaires.

Un constat, l'employeur n'a jamais abondé dans le chèque vacances, voilà pourquoi certaines organisations syn-

dicales revendiquent d'élargir l'abondement au CE .

A la Cgt, nous disons NON, pourquoi?

Dans beaucoup d'entreprises, le Chèque Vacances correspond à un don sec et ne respecte pas les principes de sa fondation. Il perd tout son sens, correspondant plus à une redistribution d'argent aux salariés par leur CE. De plus, il est noyé dans la suraccumulation de tous les chèques existants (chèque-cadeau, chèque restaurant, chèque sport). A court terme, le CE peut y perdre son âme, et être remis en

cause par l'employeur. Car quoi de plus facile pour lui d'assurer cette redistribution.

Autre constat, le Chèque Vacances a peu de chance d'être utilisé dans le Tourisme Social, au regard des politiques commerciales agressives du secteur marchand. Quand il sert encore à partir en vacances! Car il est une réalité que ne pourront nous contester les autres O.S., le Chèque Vacances est perçu comme un complément de pouvoir d'achat. Notamment dans une période où les salaires baissent et le pouvoir d'achat est le souci principal des salariés.

La Cgt revendique une augmentation générale des salaires, et la création d'un véritable 13e mois chez les cheminots.

Quel est le rôle d'un CE?

Proposer des Activités Sociales et en permettre l'accès aux plus grands nombre ou bien redistribuer la dotation des Activités Sociales sous forme de Chèque?

A la SNCF, la Cgt a choisi!

Depuis 1986, date de création des CE à la SNCF, la Cgt a fait le choix de valeurs essentielles:

- ✓ La solidarité: l'application du Quotient Familial garantit une participation du CE pour tous les cheminots (tes), modulée en fonction des revenus;



✓ L'égalité de traitement: toutes les installations CER/CCE sont ouvertes à l'ensemble du personnel CE/CCE, cheminots actifs et retraités, les ayants-droit (les retraités sont exclus du Chèque Vacances);

✓ L'émancipation des individus, en mettant les cheminots au centre de leur projet de vacances, être acteur plutôt que consommateur!

Pour la Cgt, la société est suffisamment éclatée, les hommes isolés, individualisés pour que les CE ne favorisent cette tendance. Au contraire, nos prérogatives CE

doivent permettre le développement intellectuel et physique. Nos propositions d'activités sociales mettent en avant la créativité, la personnalité de chacun. Nos valeurs de respect de l'autre, du droit à la différence, de combat contre le racisme sont essentielles dans la socialisation de nos enfants.

De ce point de vue, un Chèque Vacances à 20€ ne fera jamais la différence !



Edito
Actu
Dossier
Métiers
Droit

Infos

La Cgt revendique pour améliorer et développer les Activités Sociales des cheminots:

- ✓ L'arrêt de la baisse des effectifs, qui aura coûté au CER Midi-Pyrénées une baisse de dotation de plus de 35 000€;
- ✓ Revalorisation de la Dotation CE à hauteur de 3% de la masse salariale brute et 1% des pensions et retraites;
- ✓ Augmentation des salaires et pensions, ce qui impactera directement la contribution versée aux CE, contrairement aux différentes primes d'intéressement qui ne sont pas prises en compte dans la part socialisée de notre salaire;
- ✓ Prise en compte par la direction de l'entreprise des problèmes de restauration, qui grèvent le budget des CE;
- ✓ Prise en compte de l'entretien des installations du CER dont le propriétaire est la SNCF.
- ✓ L'état doit accompagner les Comités d'Entreprise par la mise en place de taux d'intérêts privilégiés pour les investissements du Tourisme Social, une TVA réduite pour les investissements sociaux.

Avec la Cgt, revendiquons notre dû pour gagner le droit aux vacances pour tous!

Jeux...

Grille 1 Niveau Difficile

		6	4		9		8	2
				6			3	
					3			1
7	1			9				
2			3		6			4
				4			9	8
9			6					
	7			8				
3	8		2		1	6		

Solution Grille 1

6	7	9	1	2	2	5	8	3
3	5	2	4	8	6	1	7	9
7	1	8	5	3	9	2	4	6
8	9	1	2	4	7	3	6	5
4	2	5	6	1	3	8	6	2
9	2	3	8	6	5	4	1	7
1	9	6	3	2	8	7	5	4
5	3	4	7	9	1	6	2	8
2	8	7	9	5	4	6	3	1

Grille Niveau Moyen

8					6	4		
2				4			9	5
5							1	
6	7		1					
			6	7	4			
					3		6	8
	2							7
9	3			2				6
		5	8					1

Solution Grille 1

1	4	2	6	3	8	5	9	7
9	8	5	1	2	7	4	3	6
7	3	6	5	9	4	8	2	1
8	9	7	3	6	2	1	5	4
6	5	1	4	7	9	2	8	3
4	2	3	8	5	1	6	7	9
3	1	9	2	8	6	7	4	5
5	6	9	8	7	4	3	1	2
2	7	4	9	1	5	3	6	8



Un an de luttes...

Novembre 07
Retraites



Mars 08
Contre la précarité
Titularisation des CDD



Avril 08
Rassemblement
venue de Nadal

Septembre 08
Convention
collective du rail



Novembre 08
Manifestation contre
le dumping social

...avec la Cgt